Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260507-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 13 mai 2026

Séance Publique du
Mardi 19 mai 2026

GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LORIENT AGGLOMERATION - REAMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ANSE DU STOLE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Jack MAIGNAN, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Liziane LASCOMBES à Armelle GEGOUSSE, Aymeric VAZ PIRES à Annie BRUNET, Corinne GOADEC à Olivier MAZÉAS.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260507-DE

n°07

GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LORIENT AGGLOMERATION - REAMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ANSE DU STOLE

Rapporteur : Ronan LOAS

La commune de Ploemeur réaménage un axe côtier majeur de son territoire : la rue de l'Anse du Stole. Les travaux concerneront la voirie, les mobilités douces, la revégétalisation, l'organisation du stationnement et la gestion des eaux pluviales.

Lorient Agglomération compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, souhaite profiter de ces travaux pour améliorer le fonctionnement de l'assainissement des eaux pluviales et créer des réseaux qui seront adaptés aux aménagements des espaces publics.
Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul et même marché.
Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de conclure une convention de groupement de commande en vue de l'attribution du marché de travaux. Cette convention définit les modalités de fonctionnement entre les deux maîtres d'ouvrage.
La coordination du groupement sera assurée par la commune de Ploemeur qui organisera, en lien avec Lorient Agglomération, la procédure de consultation, de la passation des marchés jusqu'à son attribution.
L'exécution du marché sera assurée par chacun des maîtres d'ouvrage selon ses compétences respectives :

- les travaux d'aménagement de l'espace public pour la commune de Ploemeur
- les travaux d'assainissement des eaux pluviales pour Lorient Agglomération (dans le respect du périmètre de sa compétence).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Ressources et moyens généraux » en date du 7 Mai 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la constitution d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération de Lorient Agglomération pour les travaux de réaménagement de la rue de l'Anse du Stole.

- **MANDATE** le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Claude ORVOINE,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355